




Elne, le 06 Décembre 2017

Centre Communal d'Action social

Monsieur le Président du Comité Technique
Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
6, rue de l'Ange
66000 PERPIGNAN

Objet : Avis sur réactualisation du guide du personnel du CCAS d'Elne

Affaire suivie par : Marie MITGERE
Vice-Présidente

Visa : 

Référence : LJ/MM

Service Ressources Humaines

Dossier suivi par : Madame Ludivine JAMPY

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le règlement intérieur applicable au personnel du CCAS d'Elne, pour lequel vous avez émis un avis favorable unanime en votre séance du 08 Décembre 2016, a été réactualisé eu égard à de nouvelles dispositions locales. Il est proposé de modifier les éléments suivants :

- **Article 14 : Congés Annuels (page 9)**

Dispositions locales :

B-Mode opératoire :

Il est proposé de modifier dans le paragraphe « Particularités » sur la validation des souhaits de congé auprès des agents la date du 1^{er} Mars de chaque année par « *au plus tard le 31 Janvier de chaque année* ».

- **Annexe 5 : RIFSEEP (page 46)**

Le complément Indemnitaire annuel (CIA)

Il est proposé de modifier dans le paragraphe sur la mise en place du C.I sur la Commune d'ELNE dès 2017, la mention « en 2 fractions » par « *en une fraction en Juin de chaque année* ».

Je vous serais donc très obligé de bien vouloir soumettre ce dernier au prochain Comité Technique pour avis.

Avec mes remerciements anticipés, et dans l'attente de ce dernier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.





REACTUALISATION DU GUIDE DU PERSONNEL AU 1^{ER} JANVIER 2018

Article 14 : Congés Annuels (page 9)

Dispositions locales :

B-Mode opératoire :

Il est proposé de modifier dans le paragraphe « Particularités » sur la validation des souhaits de congé auprès des agents la date du 1^{er} Mars de chaque année par « *au plus tard le 31 Janvier de chaque année* ».

Annexe 5 : RIFSEEP (page 46)

Le complément Indemnitaire annuel (CIA)

Il est proposé de modifier dans le paragraphe sur la mise en place du C.I sur la Commune d'ELNE dès 2017, la mention « en 2 fractions » par « *en une fraction en Juin de chaque année* ».